

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Garantir le soutien à la rénovation énergétique »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DU 18 décembre 2025

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : ☐ / AP : **X** / CP : ☐

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE : ☐

Nom et numéro du rapport :

**T101 Assurer la transition énergétique : vers la neutralité
carbone et une région à énergie positive**

En matière énergétique et climatique, la région des Pays de la Loire est cheffe de file, et doit conduire des politiques publiques qui améliorent la situation en matière d'émissions de gaz à effet de serre, de réduction des consommations énergétiques et d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Le SRADDET des Pays de la Loire a fixé l'objectif de « massifier la rénovation du parc immobilier » (objectif 27), et précise, dans son fascicule, la règle concernant la « Rénovation énergétique des bâtiments et construction durable » (15). Pour cela, le SRADDET en vigueur prévoit le déploiement de l'Aide Régionale aux Économies d'Énergie pour les Particuliers (AREEP).

Aussi, soucieux de respecter les engagements de la Région en matière énergétique et climatique, et de préserver l'accès pour toutes et tous aux services publics, nous proposons de remettre en place le dispositif « d'Aide régionale aux économies d'énergie pour les particuliers (AREEP) dont l'objet est d'aider des logements des particuliers sous conditions de ressources améliorant leur performance énergétique.

Il s'agit d'une mesure nécessaire pour mettre en œuvre les obligations régionales en matière de contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques tels que décrit dans le SRADDET.

Après le paragraphe :

« Pour répondre à ces enjeux essentiels, la politique régionale de décarbonation de notre territoire comporte deux axes principaux d'intervention :

- L'accompagnement et le financement de projets du territoire au travers de nos politiques agricole, économique, transport, déchets.
- La réalisation d'investissements sur notre patrimoine immobilier et le réseau de transport en commun Aleop et des changements de pratiques afin de montrer l'exemplarité des politiques régionales »

Ajouter :

« Afin de respecter les engagements de la région en matière de baisse des consommations énergétiques, en particulier la réduction des consommations de chauffage dans les bâtiments, la politique régionale soutient la rénovation énergétique des bâtiments en particulier pour les ménages les plus modestes, à travers la mise en place du dispositif des Aides Régionales aux économies d'énergies pour les particuliers »

Après le paragraphe « 5- », **ajouter :**

« 6- Soutenir la rénovation énergétique pour les ménages modestes

Afin de soutenir la rénovation du parc de logement privé, la Région met en place l'aide régionale aux économies d'énergie pour les particuliers (AREEP), qui s'adresse aux particuliers propriétaires occupants, sous conditions de ressources, qui réalisent des travaux de rénovation énergétique de leur logement permettant d'améliorer significativement la performance énergétique de leur logement.

La Région prévoit l'accompagnement *a minima* d'un millier de ménages, pour une enveloppe de 4 millions d'euros d'autorisation de programme ».

Dans le délibéré, ajouter :

« D'APPROUVER

L'inscription au Budget primitif 2026 d'une dotation de 4 000 000 € d'autorisations de programme, au titre du dispositif d'aide régionale aux économies d'énergie pour les particuliers (AREEP) » ;

En l'état, les crédits correspondants sont financés par redéploiement au sein de la section, abondés des 20 millions d'euros prévus dans le ROB, sans déséquilibre du budget régional.”



Elsa Richard
Conseillère régionale
du groupe L'écologie ensemble



Mélanie Cosnier
Conseillère régionale
du groupe l'Ecologie Ensemble